

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 19/02/2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	12

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers  
Le : 24/02/2026

Et  
Publication ou notification du :  
24/02/2026

L'an 2026, le 19 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE DU BOIS s'est réuni à la Salle Associative Camille Montchâtre, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURGOIN Pascal, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/02/2026.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

**Excusé ayant donné procuration** : Mme GRIGNÉ Valérie à Mme OUARDIRHI Roselyne

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOULIN Valérie

### 2026-02 – Budget principal communal : Affectation des résultats

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2025 du budget de la Commune de La Chapelle du Bois qui laissent apparaître un résultat de fonctionnement de 423 670,45 € et un résultat d'investissement de - 231 017,99 € et un excédent de reste à réaliser de 67 944,91 €, soit un besoin à couvrir de -163 073,08 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation des résultats du compte financier unique 2025 sur le budget primitif 2026 comme suit :

Report de fonctionnement en recettes (compte R002)	<b>260 597,37 €</b>
Réserve d'investissement en recettes (compte R1068)	<b>163 073,08 €</b>
Report d'investissement en dépenses (compte D001)	<b>231 017,99 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 21/02/2026  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN

